

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.4.11.35

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 11 MAI 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
21/04/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Josée ARGENTIN a donné pouvoir à Louis VOGEL, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Michel ROBERT a donné pouvoir à Pascale GOMES, Franck VERNIN a donné pouvoir à Serge DURAND.

Date de l'affichage :
05/05/2023

ABSENTS EXCUSES

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCH, Sylvain JONNET, Alain TRUCHON.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 25

OBJET : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT POUR L'ANNEE 2023

Le Bureau Communautaire,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n°2011-525 du 11 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, ses articles L.2122-12, L.2122-22 et L.5211-1 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération n° 2020.3.4.76 en date du 17 juillet 2020 du Conseil Communautaire ayant donné délégation de pouvoir au Bureau Communautaire en matière d'adhésion de la CAMVS aux associations ;

VU les statuts de la FEDERATION NATIONALE DES SCoT (FEDESCoT) modifiés en assemblée générale du 26 août 2021 ;

VU la décision du Bureau Communautaire n°2021.3.11.13 du 15 avril 2021 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à la FEDESCoT au titre de l'année 2021, renouvelée par décision du Bureau Communautaire n°2022.3.9.20 du 21 avril 2022 ;

CONSIDERANT que la FEDERATION NATIONALE DES SCoT a pour objectif de rassembler l'ensemble des structures porteuses de SCoT pour les mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est compétente pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de son périmètre ;

CONSIDERANT que l'approbation en 2022 du projet d'Agglo – AMBITION 2030 – a retenu dans son programme d'actions la reprise de l'élaboration d'un SCoT afin de doter le territoire d'un document cadre et stratégique d'aménagement du territoire sur le long terme devant, notamment, intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols issus de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ;

CONSIDERANT que, conformément aux statuts de l'association, le montant annuel de l'adhésion a été fixé par l'Assemblée Générale sur la base d'un centime (0,011 €) par habitant ;

DÉCIDE

Article 1 : DE RENOUVELER l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à la Fédération Nationale des SCoT au titre de l'année 2023,

Article 2 : D'ACTER que le montant annuel de l'adhésion est de 1 466 €, basé sur la population INSEE 2019 établie à 133 262 habitants,

Article 3 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 11 mai 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230511-50686-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/23

Publication ou notification : 15/05/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional